

VARIETES.

Jaudenne est un ancien militaire qui, en rentrant dans la vie civile, résolu de s'adonner à l'état de charpentier cinq jours de la semaine, et au culte de Bacchus les dimanches et les lundis.

Entre minuit et une heure du matin, Jaudenne était sur la place Vendôme, dirigeant vers la statue de Napoléon des bras télégraphiques, et des regards émus autant par le vin à douze que par ses douloureux souvenirs.

—Vive la colonne! s'écriait-il. Puis, s'adressant à la statue qui la surmonte, il ajoutait:

—Tu es un grand homme, toi, entends-tu? c'est moi qui te le dis; vive la colonne, ta colonne, notre colonne!

Le gardien qui veille autour du bronze impérial se préoccupait peu des évolutions et des exclamations du promeneur nocturne. Il avait vu circuler dans la journée bien des regrets, bien des hommages; et à la manière dont Jaudenne témoignait sa pitié à son Empereur ne l'étonnait nullement.

M. Boutard, caporal de la patrouille, dépose: —Le 5 mai, vers minuit, une heure, nous passions sur la place Vendôme, quand nous entendons un tapage qui ressemblait à une émeute.

—C'est aujourd'hui la mort de l'Empereur, qu'il me dit, et je célèbre la colonne. —C'est très-bien, que je lui fais, vous avez raison, il faut que tout le monde vive, et cela fait honneur à votre cœur; mais la colonne n'a pas besoin de vos vœux; elle vivra longtemps ainsi que le petit bonhomme qui est dessus.

—Si vous l'aviez vu... à ces mots; ce n'était plus un humain: "Petit bonhomme! s'écriait-il, petit bonhomme? ah! tu appelles le grand Napoléon un petit bonhomme. Tiens, va te chercher!" et vlan! il me passe la jambe et me jette sur mon envers.

Heureusement, les camarades l'empoignent et me relèvent; je veux alors lui faire entendre raison. "Petit bonhomme, que je lui dis, ne veut pas dire que l'Empereur soit un petit bonhomme, au contraire; j'ai dit petit bonhomme, comme on dit petit bonhomme..."

—C'était pourtant bien clair, n'est-ce pas? eh bien, il ne voulait pas me comprendre, et il se mit à me dire des injures.

LE PRÉSIDENT.—Répétez ces injures. LE TÉMOIN.—Ma foi! je ne m'en souviens pas trop... Ah! il m'a appelé lampiste.

LE PRÉSIDENT.—Vous appelez cela une injure? LE TÉMOIN.—Tiens, dites donc, ce n'est pas agréable d'être appelé lampiste quand on est charcutier.

—Alors, nous l'avons emmené ou plutôt traîné au poste, où il a été inclus au violon, où il est resté jusqu'au lendemain matin. Il ne se souvenait plus de rien, car le premier mot qu'il m'a dit quand je lui ai ouvert, c'est de me demander où était son épouse.

LE PRÉSIDENT, au prévenu.—Jaudenne, convenez-vous des faits qui vous sont reprochés? LE PRÉVENU.—Si je disais oui, je mentirais; si je disais non, je mentirais encore; j'étais si bu, que je ne savais pas seulement si j'étais au monde.

LE PRÉSIDENT.—Comment vous mettez-vous dans un tel état? LE PRÉVENU.—C'est le chagrin, mon président, le jour de la mort de mon Empereur... le chagrin, voyez-vous, ça vous rétrécit l'estomac, et, pour peu qu'on y mette quelques verres de vin, ça ne peut pas tenir, ça vous monte à la tête, c'est physique.

LE PRÉSIDENT.—Vous avez déjà subi une condamnation pour pareil fait en 1841. LE PRÉVENU.—Ah! oui, je sais; c'est à propos de la rentrée des cendres de l'Empereur; c'était la joie! la joie, voyez-vous, c'est comme le chagrin, ça vous rétrécit l'estomac!

Le tribunal condamne Jaudenne à huit jours d'emprisonnement.

Dernièrement X..., malgré les recommandations de sa trop parcimonieuse moitié, amène à l'improvisiste un ami diner chez lui.

Il prend sa femme à part pour lui dire d'ajouter quelque chose au modeste ordinaire. Elle se récrie et refuse, prétendant qu'il reçoit toujours à sa table un tas de vauriens qui le grugent. X..., à bout de patience, saisit sa femme par le bras:

—Si mon ami n'était pas là, lui dit-il, quelle danse je te f...icherais!

—Oh! je t'en prie, ne te gêne pas pour moi, s'écria l'autre qui, de la salle voisine, avait tout entendu.

Un jour, deux vauriens avisent aux Champs-Élysées un croque-mort qui revenait à vide. —Cocher, avez-vous de la place? dit l'un, d'eux en faisant le signe usité pour les omnibus.

—C'est bon, c'est bon, répliqua le croque-mort, votre tour viendra; et ne faites pas tant les malins, j'en ai enterré de mieux portants que vous.

Une autre fois, c'était à la Martinique, en temps de fléau;—d'immenses voitures parcouraient la ville portant des centaines de victimes au cimetière.—Un nègre, compris un peu légèrement dans une hécatombe, parvint à se dégager de ses camarades, et se mit à sauter lestement à terre.

—Arrêtez! se mit à crier le croque-mort, arrêtez mon mort, qui se sauve!...

DANS LA COUR SUPERIEURE POUR LE BAS CANADA.

PROVINCE DE QUEBEC. District de Montréal. Le huitième jour de juillet mil huit cent soixante-et-dix.

[No. 1,444.] DAME PHILOMENE ALLARD, ci devant de la Paroisse de St. Laurent, dans le District de Montréal, et maintenant de la Paroisse de Lachine, dit District, Demanderesse: vs. HERMENEGLDE VIAU, Cultivateur, ci-devant de la dite Paroisse de St. Laurent, dit District, et actuellement absent de cette Province, Défendeur.

IL EST ORDONNÉ, SUR LA MOTION DE MM. Mousseau & David, Avocats de la Demanderesse, en autant qu'il appert par le retour de Paschal Leclerc, un des Huissiers de cette Cour, écrit sur le Bref de Sommation émané en cette cause, que le Défendeur a laissé son domicile dans la Province de Québec en Canada et ne peut être trouvé dans le District de Montréal, que le dit Défendeur soit par un avertissement à être deux fois inséré en langue française dans le papier-nouvelles de la Cité de Montréal, appelé L'Opinion Publique, et deux fois en langue anglaise, dans le papier-nouvelles de la dite Cité appelé Canadian Illustrated News, notifié de comparaître devant cette Cour, et à la de répondre à la Demande de la dite Demanderesse sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement et sur le défaut du dit Défendeur de comparaître et de répondre à telle demande dans la période susdite, il sera permis à la dite Demanderesse de procéder à la preuve et Jugement comme dans une cause par défaut.

(Par ordre) HUBERT, PAPINEAU & HONEY. P. C. S.

S. B. SCOTT ET CIE. AGENT POUR la nouvelle machine à Coudre sans bruit de WHEELER ET WILSON, qui a gagné deux MEDAILLES D'OR.



Cette machine a été perfectionnée dans une telle manière, que ses forces sont beaucoup augmentées. Elle travaille avec la plus grande facilité, cousant six fois d'étoffe de laine. Aussi fait-elle son ouvrage presque deux fois aussi vite que les machines à navette et en même temps est moins sujette à se déranger.

Les Sœurs Grises et autres associations du même genre nous écrivent comme suit à l'égard de ces excellentes machines, et c'est un fait significatif qu'aucun de ces noms ne se trouve en témoignage de l'excellence d'aucune autre sorte que le WHEELER ET WILSON.

A Messieurs S. B. SCOTT ET CIE. Messieurs.—Nous, les sousignées, Sœurs de Charité, certifions avec plaisir que, après une épreuve de dix ans, nous avons trouvées les machines à coudre de WHEELER ET WILSON supérieures sous tous les rapports à toutes autres dont on se sert dans notre institution.

Leur mécanisme est fort et parfait, et avec très-peu de soin elle ne se dérangent jamais. SŒUR COUTLER, SŒUR BAYEUX, Hôpital Général.

Couvent des Sœurs Grises, A Messieurs S. B. SCOTT ET CIE. Messieurs.—Nous avons beaucoup de plaisir à pouvoir recommander les machines à coudre de WHEELER ET WILSON (dont vous êtes les agents) à tous ceux qui pourront avoir besoin d'un article aussi utile qu'une machine à coudre.

Après dix ans d'expérience nous pouvons parler avec toute confiance, non-seulement de leur utilité, mais encore de leur supériorité sur toute autre machine dont nous avons fait épreuve dans notre institution.

Ces machines ont trois avantages d'une grande importance—rapidité de mouvement; pouvoir de s'adapter à une grande variété d'ouvrage et de matériel; et peu, et même nulle dépense pour réparations. SŒUR MARIE, Couvent de la Providence, Sœur de Charité.

On demande des agents partout, pour vendre les machines à coudre perfectionnées de WHEELER ET WILSON, auxquels les termes les plus libéraux seront offerts.

S. B. SCOTT ET CIE. No. 354, RUE NOTRE DAME.

N. CODERRE, MARCHAND-TAILLEUR, NO. 208, rue Notre-Dame, en haut chez MM. BARRET et PRICE. Montréal, où l'on trouve des DRAPS, CASIMIRES ET TWEEDS

de toutes sortes et des goûts les plus nouveaux. Il est prêt à exécuter avec ponctualité toute commande que l'on voudra bien lui confier à des prix très modérés. Montréal, 4 mai 1870.

LA CHAISE-PLIANTE et la CHAISE-CANAPÉ combinées EN UNE SEULE, BREVETÉE. G. M. FANDUWARD ET CIE., 283, rue Notre-Dame.

A L'ENSEIGNE DU CADENAS D'OR VOUS trouverez les meilleures GLACIÈRES, BARATTES AU BEURRE, et BARATTES pour faire la CREME A LA GLACE. Le sousigné a aussi à son emploi des FERBLANTIER, S. PLOMBIERS, COUVREURS en tôle galvanisée, ferblanc et en tôle, aussi toutes espèces de réparations faites à l'ordre. L. J. A. SURVEYER, 524 Rue Craig, Montréal.

GEORGE YON, PLOMBIER ET FERBLANTIER, 241, Rue Saint Laurent, 241, MONTREAL. MANUFACTURIER DE GARDE-MANGER RÉFRIGÉRATEURS Constructeur de Fournaises à Air chaud POSEUR DE TUYAUX A GAZ, BAINS ET CLOSETS. Toutes commandes exécutées avec soin. 4 mai.

BONNE NOUVELLE! OUVERTURE DE L'HÔTEL DU CANADA RUE ST. GABRIEL, MONTREAL. \$1 PAR JOUR SEULEMENT.

Cet Hôtel, qui vient d'être réparé et meublé à neuf, offre tous les avantages possibles aux marchands et en général à tous ceux qui visitent Montréal. On y trouve tout le confort désirable, et le service se fait avec une extrême régularité et sur un haut pied. Cet hôtel a été ouvert le 6 mai, par M. G. B. Ware propriétaire, et F. X. Fortin gérant, et ces Messieurs sollicitent respectueusement une visite pour s'assurer des avantages que l'on offre pour la modique somme d'une piastre par jour. M. Fortin est canadien, et ses capacités comme hôtelier sont généralement connues. Pension sans chambres à des prix très modérés. 20z

C. T. DORION, HORLOGER ET BIJOUTIER No. 86 RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

ETABLISSEMENT EN 1840. F. X. BEAUCHAMP, (successeur de D. Smillie.) Manufacturier et Marchand de BIJOUX, PIERRES PRECIEUSES gardées en magasin, et taillées, proliées et montées dans les derniers goûts. MONTRES et BIJOUX soigneusement et promptement réparés. No. 134, coin des rues ST. FRANCOIS-XAVIER et FORTIFICATION, presque en face du côté droit de la Banque du Peuple. Montréal, 4 mai 1870.

ON RECEVRA au sousdit bureau, jusqu'à Lundi, le 25me jour de juillet prochain, à midi, des soumissions pour la fourniture de 200 tonneaux de charbon de foyer (2000 livres par tonneau), délivrés à Ottawa. Pour toutes particularités s'adresser au sousigné. Par Ordre. F. BRAUN, Secrétaire. Département des Travaux Publics, Ottawa, 20 Juin 1870.

LEGGO & Cie., LEGGOTYPISTES, ELECTROTYPISTES, STERÉOTYPISTES, GRAVEURS, CHROMO ET PHOTO-LITHOGRAPHES. PHOTOGRAFES ET IMPRIMEURS. Bureau: No. 10, Place d'Armes. Ateliers: No. 319, Rue St. Antoine. MONTREAL. On exécute dans un style vraiment supérieur, les Cartes Géographiques, Livres, Gravures, Cartes d'Affaires, Mémoires, Livres de Commerce de toutes descriptions, à des prix très modiques.

CAMPRE ANGLAIS RAFFINÉ. GRAINES FRAICHES DE JARDINS ET DE FLEURS A VENDRE PAR J. E. D'AVIGNON, PHARMACIEN, DISPENSARE DE LA CITE Vis-à-vis Mussen, 252, RUE NOTRE DAME, 252 MONTREAL.

NOUVEAU MAGASIN D'APOTHECAIRE 363, RUE STE. CATHERINE, (Près de la rue Amherst.) Le Sousigné offre en vente un assortiment complet de Drogueries, produits Chimiques, Parfumeries, Huiles, Bois de Tinture, Médicines Patentées, Bravos, Epounges, Brosses à Cheveux, Brosses à Ongles, Brosses à Dents, Brosses à Barbe, Eau de Cologne, Sangsues, Savons de Toilette, etc. un grand assortiment de Papeterie. Journaux, Timbres-Poste, etc. etc. Toutes Prescriptions de Médecins seront remplies avec le plus grand soin. JAMES GOULDEN, Montréal, 26 mai 1870.

L. P. DUFRESNE, MARCHAND DE Montres en or et en argent, Bijouteries, etc. 88, RUE ST. JOSEPH, MONTREAL. MONTRES ET BIJOUTERIES RÉPARÉES ET GRATES

E. POITRAS, FERBLANTIER ET MARCHAND DE POÊLES DE TOUTES SORTES. 65, RUE ST. JOSEPH, (Vis-à-vis l'Hôtel Rapin) MONTREAL. Ordres pour Fournaises à Air-Chaud, Ventilateurs, Réfrigérateurs, Poêles de Cuisine et de Salles, Four natures de Poêles, etc., etc., exécutés avec diligence. Ordres pour Couvrir en ferblanc et en tôle, et en charge de la réparation des couvertures, le tout fait avec promptitude. PRIX EXTREMEMENT MODERES.

DÉPARTEMENT DES DOUANES. Ottawa, 30 Juin, 1870. L'ESCOMPTE AUTORISE sur les ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 10 pour cent. R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes. L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.

THOMAS MUSSEN, Marchand en Gros et en Détail de SOLERIES et POPELINES IRLANDAISES, GANTS D'ALEXANDRE, et autres Fabricants de renom. TAPIS ET PRELATS DE CHOIX, De Velours, Bruxelles ou Tapestry. ORNEMENTS D'EGLISES, Tentures pour Salons, Franges en Soie, etc. 257 ET 259, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL. 4 mai 1870.

"The Canadian Illustrated News" Journal Hebdomadaire De Chronique, Littérature, Science et Art, Agriculture et Mécanique, Modes et Amusements, Publié tous les Samedis à Montréal, Canada. Par GEORGE E. DESBARATS.

SOUSCRIPTION D'AVANCE \$4.00 par an. PAR NUMERO 10 Centimes.

CLUBS. Chaque Club de cinq souscripteurs qui nous enverra \$20, aura droit à six copies pour l'année. Les abonnés de Montréal recevront leur journal à domicile. Le port des numéros envoyés par la Poste sera payé par l'Éditeur. Les remises d'argent par un mandat de Poste ou par lettre enregistrée, seront aux risques de l'Éditeur. On recevra des annonces, en petit nombre, au taux de 15 centimes la ligne, payable d'avance.

AGENCE GENERALE: 10-PLACE D'ARMES-10 BUREAU DE PUBLICATION ET ATELIERS: 319-RUE ST. ANTOINE-319

"L'Opinion Publique" JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE Publié tous les Jedis à Montréal, Canada. Par GEORGE E. DESBARATS & CIE. ABONNEMENT \$2.50 par année Aux Etats-Unis. 3.00 Par numéro. 5 Centimes Envoi par lettres enregistrées ou par ordres sur le Bureau de Poste au risque des propriétaires du journal. ANNONCES 10 Centimes la ligne 1re fois 5 Centimes 2me " &c. Tous ceux qui ne renverront pas le journal seront considérés comme abonnés. On ne recevra pas d'abonnements pour moins de six mois.

FRAIS DE POSTE-ATTENTION! Les frais de poste sur les Publications hebdomadaires ne sont que de 5 centimes par trois mois, payables d'avance au bureau de poste de l'abonné. Le manque d'attention à ce détail, entraînerait une dépense de 2 centimes qu'il faudrait payer sur chaque numéro. Les journaux qui voudront bien échanger avec nous, ainsi que toutes lettres se rapportant à la rédaction, devront être adressés à l'Opinion Publique ou aux Rédacteurs, No. 10 Place d'Armes, Montréal. Toute lettre d'affaires devra être adressée à George E. Desbarats, seul chargé de l'administration du journal. Imprimé et publié par G. E. DESBARATS, 10 Place d'Armes, et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada.